

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur

---

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 1267 autorisant le paiement du coût des travaux de remplacement et de gainage de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur une partie des rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 500 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 500 000 \$.***

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1267 le 29 janvier 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 2 février 2021.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

Avis de motion	2020-12-08
Projet de règlement	2020-12-08
Adoption	2020-12-14
Entrée en vigueur	2021-02-01

**AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DES RUES D'AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 500 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 500 000 \$**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de remplacement et de gainage de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur une partie des rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux et les frais contingents;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020 sous le n° 20-632;

ATTENDU QUE l'approbation par les personnes habiles à voter de ce règlement visant des travaux de voirie et d'alimentation en eau potable n'est pas requise suivant le troisième alinéa de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La Ville de Sainte-Julie est autorisée par le présent règlement à faire exécuter et à payer le coût de travaux de remplacement et de gainage de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur une partie des rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil, tels qu'ils sont décrits dans l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 2** La Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser et à emprunter un montant total de 1 500 000 \$, le tout pour payer le coût de ces travaux estimés à 1 295 000 \$, ainsi que les frais contingents s'élevant à 205 000 \$, tels qu'ils sont décrits dans les annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 1 500 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 3** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie, une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

**ARTICLE 4** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation se révélerait insuffisante.

**ARTICLE 5** Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention, notamment celle liée à la TECQ, pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment celle liée à la TECQ. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt (2020).

(s) Suzanne Roy  
Suzanne Roy  
Mairesse

(s) Marie-Hélène Bourque  
Marie-Hélène Bourque  
Greffière adjointe

LE 26 NOVEMBRE 2020

**TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES  
SUR LES RUES AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL**

ANNEXE A

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE	MONTANT
<b>1.0</b>	<b>GESTION DE CONTRAT</b>			
1.01	Mobilisation, gestion et maintien de la signalisation	1	global	118 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>118 000.00 \$</b>
	<b>Section 1 - GESTION DE CONTRAT</b>			
<b>2.0</b>	<b>DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRS</b>			
2.01	Élagage des arbres	1	global	2 900.00 \$
2.02	Enlèvement du pavage et disposition des surplus	2 700 m.ca.	8.00 \$	21 600.00 \$
2.03	Excavation, disposition des fondations existantes et mise en forme, nivellement et compaction de la plateforme	2 700 m.ca.	20.00 \$	54 000.00 \$
2.04	Démolition et disposition des bordures existantes	500 m.lin.	13.00 \$	6 500.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>85 000.00 \$</b>
	<b>Section 2 - DÉMOLITION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES</b>			
<b>3.0</b>	<b>ÉGOUT PLUVIAL</b>			
3.01	Gaine structural ponctuel			
	- 300 mm (provision)	5 m.lin.	3 000.00 \$	15 000.00 \$
	- 375 mm	8 m.lin.	3 500.00 \$	28 000.00 \$
	- 450 mm (provision)	5 m.lin.	4 130.00 \$	20 650.00 \$
3.02	Colmatage	3 unités	3 000.00 \$	9 000.00 \$
3.03	Nettoyage et inspection télévisée			
	- À l'acceptation provisoire	525 m.lin.	7.00 \$	3 675.00 \$
	- À l'acceptation définitive	525 m.lin.	7.00 \$	3 675.00 \$
3.04	Drain de rive en PEHD (R-300) 100 mm dia.	460 m.lin.	40.00 \$	18 400.00 \$
3.05	Puisard en béton armé préfabriqué Type P-4 de Lecuyer avec tête T-1 cadre ajustable et grille anti-vélo	9 unités	3 000.00 \$	27 000.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>125 400.00 \$</b>
	<b>Section 3 - ÉGOUT PLUVIAL</b>			
<b>4.0</b>	<b>ÉGOUT SANITAIRE</b>			
4.01	Gaine structurale 300 mm	400 m.lin.	300.00 \$	120 000.00 \$
4.02	Nettoyage et inspection télévisée			
	- À l'acceptation provisoire	400 m.lin.	7.00 \$	2 800.00 \$
	- À l'acceptation définitive	400 m.lin.	7.00 \$	2 800.00 \$
	<b>Sous-total</b>			<b>125 600.00 \$</b>
	<b>Section 4 - ÉGOUT SANITAIRE</b>			

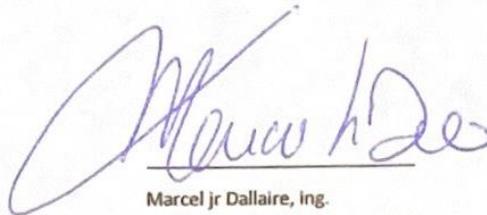
ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE	MONTANT
<b>5.0</b>	<b>AQUEDUC</b>			
5.01	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	1	global	75 120.00 \$
	<b>Conduite remplacée CPV</b>			
5.02	Conduite d'aqueduc - CPV DR-18			
	- 150 mm dia.	260 m.lin.	275.00 \$	71 500.00 \$
5.03	Vanne d'arrêt à remplacer			
	- 150 mm dia.	6 unités	2 000.00 \$	12 000.00 \$
5.04	Vanne d'arrêt à enlever			
	- 150 mm dia.	1 unité	1 000.00 \$	1 000.00 \$
5.05	Vanne d'arrêt à ajouter			
	- 150 mm dia.	1 unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
5.06	Raccordement au réseau existant	7 unités	4 000.00 \$	28 000.00 \$
5.07	Borne d'incendie, incluant vanne Concord Daigle, modèle D-67 M premier	3 unités	10 000.00 \$	30 000.00 \$
5.08	Entrée de service d'aqueduc Ø19 mm	8 unités	2 500.00 \$	20 000.00 \$
5.09	Entrée de service d'aqueduc Ø19 mm (provision)	1 unités	2 500.00 \$	2 500.00 \$
5.10	Entrée de service d'aqueduc 14 rue d'auteuil Ø19 mm branchement existant à raccorder à la nouvelle conduite	1 unités	500.00 \$	500.00 \$
5.11	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection des conduites	260 m.lin.	7.00 \$	1 820.00 \$
	<b>Conduite gainée</b>			
5.12	Excavation, réfections et remblayage de puits d'accès	1 unités	11 300.00 \$	11 300.00 \$
5.13	Alésage conduite d'aqueduc 150 mm dia.	180 m.lin.	30.00 \$	5 400.00 \$
5.14	Gaine structurale, incluant le percement des entrées de services 150 mm dia.	180 m.lin.	300.00 \$	54 000.00 \$
5.15	Nettoyage, essai d'étanchéité et désinfection des conduites <b>Prévoir 2 essais d'étanchéité, avant et après le percement des entrées de services</b>	180 m.lin.	27.00 \$	4 860.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 5 - AQUEDUC</b>			<b>320 000.00 \$</b>
<b>6.0</b>	<b>VOIRIE</b>			
6.01	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage A-B vers un site autorisé du MDDELCC (provision)	100 t.m	30.00 \$	3 000.00 \$
6.02	Chargement, transport et disposition de matériaux non-réutilisables contaminés plage B-C vers un site autorisé du MDDELCC (provision)	100 t.m	60.00 \$	6 000.00 \$
6.03	Géotextile Texel 7612	2 400 m.ca.	2.00 \$	4 800.00 \$
6.04	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation inférieure. Pierre concassée MG-56 500 mm ép.	2 400 m.ca.	28.00 \$	67 200.00 \$
6.05	Fourniture, mise en place et compaction de la fondation supérieure. Pierre concassée MG-20 200 mm ép.	2 400 m.ca.	20.00 \$	48 000.00 \$
6.06	Enrobé bitumineux couche de base ESG-14 PG64H-28 60 mm ép. <i>Pose en 2021</i>	360 t.m.	185.00 \$	66 600.00 \$
6.07	Enrobé bitumineux couche de surface ESG-10 PG64E-28 40 mm ép. <i>Pose en 2022</i>	240 t.m.	200.00 \$	48 000.00 \$
6.08	Cadres et couvercles de regard à remplacer par des cadres et couvercles ajustables	7 unités	1 500.00 \$	10 500.00 \$
6.09	Cadres et couvercles de regard-puisard à remplacer par des cadres et couvercles ajustables	2 unités	1 400.00 \$	2 800.00 \$
6.10	Cadres et couvercles de puisards à remplacer par des cadres et couvercles ajustables	2 unités	1 400.00 \$	2 800.00 \$
6.11	Boîtes et couvercles de vannes à remplacer par des boîtes de vannes ajustables	2 unités	1 150.00 \$	2 300.00 \$
	<b>Bordures et trottoirs</b>			
6.12	Bordure de béton 200 mm de larg.	520 m.lin.	100.00 \$	52 000.00 \$
	<b>Sous-total</b> <b>Section 6 - VOIRIE</b>			<b>314 000.00 \$</b>

ITEM NO	NATURE DES TRAVAUX	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE	MONTANT
7.0	<b>RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
	Réfections			
7.01	Réfection des entrées privées en enrobé bitumineux EB-10c PG58-28 - 50 mm d'ép.	50 m.ca.	100.00 \$	5 000.00 \$
7.02	Réfection des entrées privées en pavé de béton	35 m.ca.	175.00 \$	6 125.00 \$
7.03	Gazon en plaque incluant 150 mm ép. de terre végétale	1 000 m.ca.	17.00 \$	17 000.00 \$
7.04	Bordure de béton universelle	10 m.lin.	45.00 \$	450.00 \$
7.05	Muret en pavé de béton	11 m.lin.	75.00 \$	825.00 \$
7.06	Bordure de béton coulée en place	5 m.lin.	120.00 \$	600.00 \$
	Marquage au sol			
7.07	Marquage de la chaussée - 2021	1	global	3 000.00 \$
7.08	Marquage de la chaussée - 2022	1	global	3 000.00 \$
	Sous-total			36 000.00 \$
	<b>Section 8 - RÉFECTIONS ET TRAVAUX DIVERS</b>			
	<b>TOTAL</b>			<b>1 124 000.00 \$</b>
	Provision pour imprévus (±10%)			109 480.18 \$
	Taxes nettes (4,9875%)			61 519.82 \$
	<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>1 295 000.00</b>

SERVICE DES INFRASTRUCTURES  
ET GESTION DES ACTIFS

*Frédéric Rivard*

Frédéric Rivard, ing  
Chef de section - génie civil  
#OIQ:5001206



Marcel jr Dallaire, Ing.  
Directeur  
#OIQ: 109803

FRAIS CONTINGENTS

Honoraires professionnels

Plans et devis	51 000 \$
Surveillance des travaux	58 000 \$
Laboratoire	13 000 \$
Relevés d'arpentage	5 000 \$
Autres frais	2 000 \$

Frais de financement temporaire

Intérêts	76 000 \$
----------	-----------

**TOTAL**

205 000 \$



Patrick Quirion, CPA CA, OMA  
Trésorier  
27 novembre 2020